

Fiche technique des conditions d'accès aux discothèques

Selon la modification de l'ordonnance Covid-19 situation particulière du 23 juin 2021, état au 20 décembre 2021 (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/379/fr>), l'arrêté d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière du 30 juin 2021 et l'arrêté cantonal du 1er décembre 2021 ([Arrêté COVID 0122021.pdf](#)) en vigueur jusqu'au 31 mars 2022 mais modifiable en fonction de la situation épidémiologique.

Informations et conditions d'accès

- **L'accès est limité aux personnes vaccinées ou guéries et testées (règle dite des « 2G+ »).** Les personnes dont la vaccination, la vaccination de rappel ou la guérison datent de moins de quatre mois sont exemptées de l'obligation de dépistage.
- Des solutions hydroalcooliques en suffisance et visibles doivent être mises à disposition de la clientèle
- Port du masque pas obligatoire

L'exploitant informe activement en amont, les participants/invités qu'en cas de symptômes pouvant être associés au Covid-19, **ils ne doivent pas se rendre sur site**. Il les informe également des mesures d'hygiène et de conduite en vigueur. En cas de symptômes aux entrées ou durant la soirée, il s'agit d'isoler la personne, l'inviter à effectuer le Coronacheck (<https://www.coronacheck.ch>) et en suivre les instructions.

L'accès est autorisé aux personnes présentant :

- **Un certificat Covid-19 Suisse, de l'UE/AELE et [les autres certificats reconnus](#) selon l'Annexe 5 de l'Ordonnance Covid-19 certificats** en format papier ou via l'application « COVID certificate »
- **Une pièce d'identité avec photographie** : carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant, SwissPass

Une comparaison entre les deux documents est obligatoire.

Définition d'un certificat Covid-19 :

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/certificat-covid/>

Collaborateurs / personnel :

Pour le personnel, l'employeur est habilité à vérifier l'existence d'un certificat Covid-19 auprès ses employés si cela sert à fixer les mesures de protection appropriées. Désormais, l'ensemble du personnel doit porter le masque à l'intérieur, que les personnes concernées disposent d'un certificat ou non.

Participants / visiteurs / intervenants / bénévoles :

Les participants (artistes non professionnels, athlètes non professionnels, etc.), les visiteurs, les intervenants et les bénévoles actifs sur place doivent tous disposer d'un certificat de vaccination ou de guérison COVID-19 et d'un certificat de test COVID-19. Les personnes dont la vaccination, la vaccination de rappel ou la guérison datent de moins de quatre mois sont exemptées de l'obligation de présenter un certificat de test COVID-19.

Consommation de nourriture et de boisson :

La consommation de nourriture et de boisson est libre.

L'organisation du contrôle d'accès :

- Définir et former le personnel en charge de vérifier les certificats Covid-19/pièces d'identités ;
- La mise en place d'un système de canalisation de flux de personnes en toute sécurité (chicanes, barrières Vauban, zig zag etc.) doit être établie afin d'éviter des rassemblements devant l'entrée, liée aux contrôles des certificats Covid-19/pièces d'identités. Nous recommandons d'installer un espace à part de la file d'attente, pour traiter les éventuels problèmes de validités/scans/documents non conformes ;
- Mise à disposition de solutions hydroalcooliques en suffisance et visibles des visiteurs ;
- Un responsable Covid-19 doit être désigné et ses coordonnées connues du tenancier ;
- Collectes des coordonnées des clients, afin de faciliter le traçage des contacts dans le cas où une personne est testée positive au Covid-19 ultérieurement.

Centres agréés de dépistage Covid-19 sur le canton de Vaud :

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/centres-de-tests-covid-19-filiere-cantonale-vaud/>

Numéros des Hotline à disposition :

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/#c2066193>

Obtention et validité du certificat Covid-19 :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/covid-zertifikat/covid-zertifikat-erhalt-gueltingkeit.html>

Comment obtenir le certificat Covid-19 ?

- **Vaccination dès deux doses de vaccin** – Certificat valable 9 mois (**Pfizer/BioNTech ; Moderna**)
- **Vaccination une dose de vaccin** - Certificat valable 9 mois à compter du 22^e jour qui suit la vaccination (**Janssen**)
- **Vaccination une dose** en cas d'infection antérieure au Covid-19 – Certificat valable 9 mois
- **Test PCR positif au Covid-19 et guérison confirmée** Certificat valable 9 mois à compter du 11^e jour après le résultat positif du test PCR
- **Test antigénique positif au Covid-19 et guérison confirmée** – certificat valable 9 mois **UNIQUEMENT EN SUISSE. Le test doit avoir été effectué après le 24 janvier 2022.**
- **Test avec un résultat négatif PCR** (laboratoires) – Certificat valable 72 heures après le prélèvement
- **Test avec un résultat négatif antigénique nasopharyngé rapide** (Pharmacies/médecins/centres de dépistages) – **Certificat valable 24 heures**
- **Test sérologique positif (détection des anticorps)** – Certificat valable 90 jours en Suisse uniquement. Ce type de certificat ne permet pas à lui seul d'accéder à un établissement imposant la règle des « 2G+ ». Il faut en outre **un certificat de test**.

Lien pour l'obtention et la validité du certificat Covid-19 : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/covid-zertifikat/covid-zertifikat-erhalt-gueltingkeit.html>

ATTENTION :

Les tests PCR pour accéder à une manifestation sont à la charge du spectateur/visiteur/participant.

Sont remboursés les tests rapides antigéniques nasopharyngés et la participation individuelle à des tests PCR salivaires groupés. Les autotests, les tests sérologiques et les tests PCR individuels sont à la charge des personnes concernées, à l'exception des tests PCR individuels réalisés chez les personnes symptomatiques, les personnes ayant été en contact avec des personnes infectées et en cas de test salivaire groupé positif.

En cas de symptômes, un test antigénique nasopharyngé rapide ou PCR négatif ne donne pas droit à un certificat Covid-19.

Les organisateurs peuvent mettre en place un testing sur site. Ils doivent collaborer avec des structures existantes qui ont un accès au système CoFast (plateforme de déclaration des résultats de tests antigéniques nasopharyngés) et qui dès lors, ont été validées par la Direction Générale de la Santé. Les structures existantes du canton doivent être sollicitées ; la DGS ne validera désormais que les nouvelles demandes émanant de pharmacies, cabinets médicaux et laboratoires. Toutes les autres demandes seront refusées.

Aucun certificat Covid-19 n'est délivré pour les autotests et pour les tests par frottis nasal

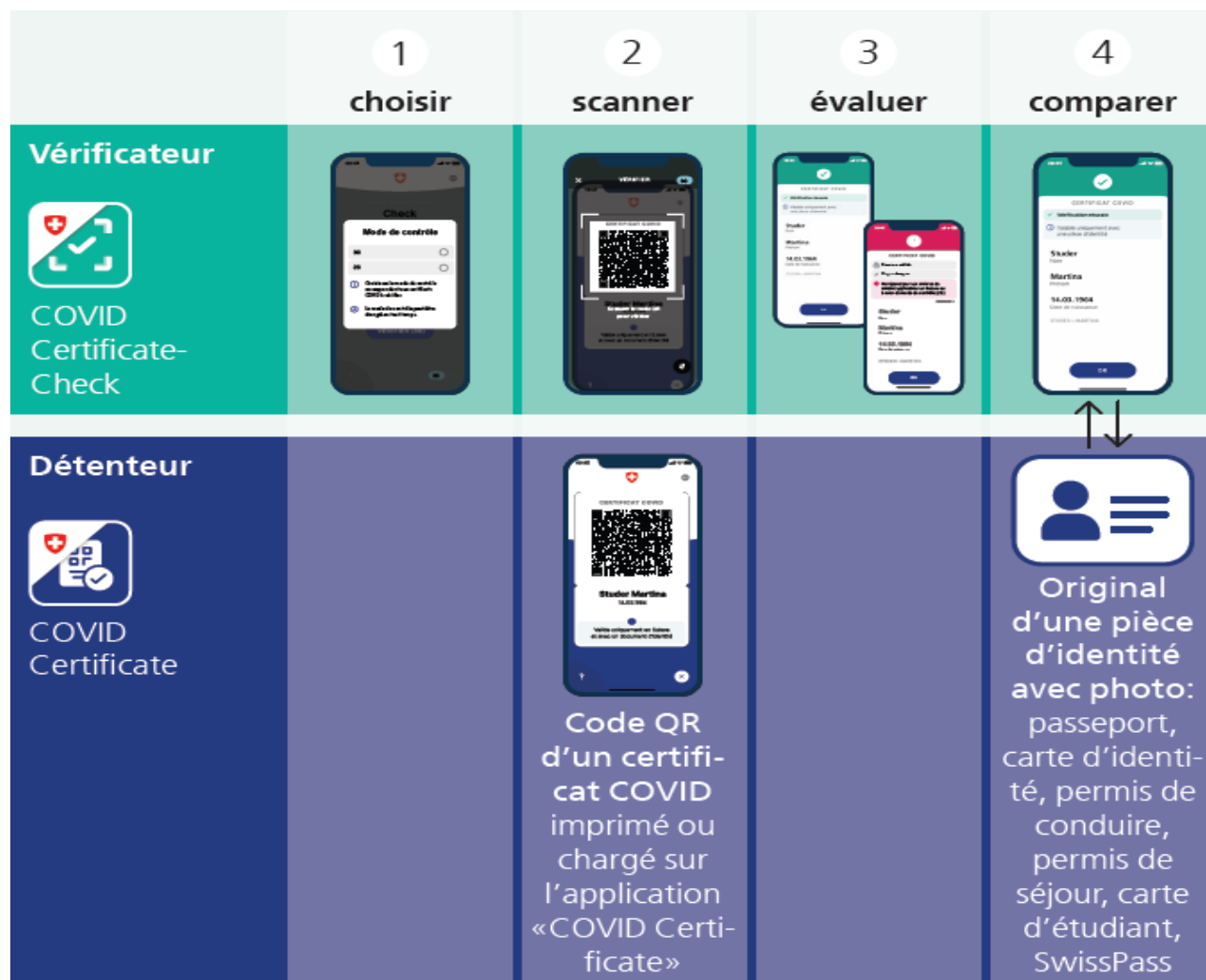
Résumé

Vaccins & tests	Validité (dès le 31.01.22)	Certificat Covid-19
<p>Vaccination dès la 2ème dose (Pfizer/BioNTech ; Moderna)</p> <p>Vaccination 1 dose (Janssen)</p> <p>Guéri du Covid-19 et une dose de vaccin</p> <p>Touriste vacciné (Sinovac, Sinopharm et Covaxin) Personnes voyageant en Suisse en tant que touristes et qui ont été vaccinées avec un vaccin autorisé uniquement par l'OMS.</p>	<p>9 mois</p> <p>9 mois</p> <p>9 mois</p> <p>30 jours en Suisse uniquement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centres de vaccination <ul style="list-style-type: none"> ◦ (Pfizer/BioNTech ; Moderna) délivre le certificat Covid-19 le même jour de la vaccination ◦ (Janssen) dès le 22^e jour qui suit la vaccination • Laboratoires • Médecins qui vaccinent • Demander le certificat Covid-19 via la Platform OFSP : https://www.covidcertificate-form.admin.ch/ (délai 24 à 48 heures)
<p>Guéri du Covid-19 dans les 6 derniers mois et documenté par un test PCR</p> <p>Guéri du Covid-19 et documenté par un test antigénique nasopharyngé</p>	<p>9 mois</p> <p>9 mois en Suisse uniquement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander le certificat Covid-19 via la Platform OFSP : https://www.covidcertificate-form.admin.ch/ (délai 24 à 48 heures)
<p>Test PCR négatif</p>	<p>72 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Laboratoires
<p>Test antigénique nasopharyngé (rapide) négatif doit être répertorié par le biais de CoFast (plateforme de déclaration des résultats de tests antigéniques).</p>	<p>24 heures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pharmacies • Médecins • Centres de test
<p>Test sérologique</p>	<p>90 jours en Suisse uniquement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Laboratoire certifié par Swissmedic et test aux normes de l'OMS

Procédure de vérification des certificats Covid-19 :

- L'application « COVID Certificate Check » a été développée afin de pouvoir vérifier l'authenticité et la validité d'un certificat Covid-19 suisse et de l'Union Européenne.
- Télécharger l'application « COVID Certificate Check », gratuitement sur l'[App Store d'Apple](#) ou le [Play Store de Google](#).
- Scanner le code QR sur le certificat Covid-19 papier ou dans l'application.
- Comparer le nom et la date de naissance avec un document d'identité (carte d'identité ou passeport) et s'assurer ainsi que le certificat Covid-19 a bien été établi pour cette personne.
- L'exploitant est responsable de la formation complète du contrôle d'accès auprès de ses collaborateurs.
- Définir un groupe de personnes en charge de vérifier les certificats Covid-19.

Certificat Covid-19 version application (Suisse et UE/AELE/Schengen/Royaume-Uni)



Certificat Covid-19 version papier



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Certificat COVID

COVID Certificate



Vaccination <i>Vaccination</i>	Maladie ou agent pathogène <i>Disease or agent targeted</i>	Covid-19	
Dose <i>No of dose</i>		2/2	
Type de vaccin <i>Vaccine type</i>		COVID-19 mRNA vaccine	
Produit <i>Product</i>		COVID-19 Vaccine Moderna	
Fabricant <i>Manufacturer</i>		Moderna Biotech SpA, S.L.	
Date de vaccination <i>Date of vaccination</i>		01.05.2021	
Pays de vaccination <i>Country of vaccination</i>		Suisse <i>Switzerland</i>	

UMUNOCT1CH4AEI2132M7363CFADK0079
Certificate valid until 03.08.2021 at 10:30

Coordonnées
Personal data

Nom: Rochel Céline
Date de naissance: 14.03.1964

Le certificat COVID a été délivré par
The COVID Certificate was issued by
Office fédéral de la santé publique OFSP
Federal Office of Public Health FOH

Le certificat COVID est valable uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.
The COVID certificate is only valid upon presentation of an identity document.

Conservez soigneusement ce document, même si vous avez enregistré le certificat dans l'application.
Keep this paper carefully, even if you have saved the certificate in the app.

Utilisez le certificat COVID en papier ou dans l'application.
Use the COVID Certificate in paper form or within the App.

InfoLine Coronavirus - Tél. +41 58 463 00 00







Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Certificat COVID

COVID Certificate



Guérison <i>Recovery</i>	Maladie ou agent pathogène <i>Disease or agent targeted</i>	Covid-19	
Date du premier résultat positif <i>Date of first positive test result</i>		01.05.2021	
Valable à partir du <i>Valid from</i>		11.05.2021	
Valable jusqu'au <i>Valid until</i>		27.10.2021	
Pays du test <i>Country of Test</i>		Suisse <i>Switzerland</i>	

UMUNOCT1CH4DC08CB163M5EPF6A02ALM
Certificate valid until 03.08.2021 at 10:30

Coordonnées
Personal data

Nom: Rochel Céline
Date de naissance: 14.03.1964

Le certificat COVID a été délivré par
The COVID Certificate was issued by
Office fédéral de la santé publique OFSP
Federal Office of Public Health FOH

Le certificat COVID est valable uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.
The COVID certificate is only valid upon presentation of an identity document.

Conservez soigneusement ce document, même si vous avez enregistré le certificat dans l'application.
Keep this paper carefully, even if you have saved the certificate in the app.

Utilisez le certificat COVID en papier ou dans l'application.
Use the COVID Certificate in paper form or within the App.

InfoLine Coronavirus - Tél. +41 58 463 00 00







Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Certificat COVID

COVID Certificate



Test <i>Test</i>	Maladie ou agent pathogène <i>Disease or agent targeted</i>	Covid-19	
Résultat <i>Result</i>		Non détecté <i>Not detected</i>	
Type <i>Type</i>		Nucleic acid amplification with probe detection	
Nom <i>Name</i>		PCR	
Date et heure de prélèvement de l'échantillon <i>Date and time of sample collection</i>		01.05.2021, 12:30	
Test réalisé par <i>Test conducted by</i>		Walk-In-Lyss AG	
Pays du test <i>Country of Test</i>		Suisse <i>Switzerland</i>	

UMUNOCT1CH4AAF1290208106F572BAE2CF3
Certificate valid until 03.08.2021 at 10:30

Coordonnées
Personal data

Nom: Rochel Céline
Date de naissance: 14.03.1964

Le certificat COVID a été délivré par
The COVID Certificate was issued by
Office fédéral de la santé publique OFSP
Federal Office of Public Health FOH

Le certificat COVID est valable uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.
The COVID certificate is only valid upon presentation of an identity document.

Conservez soigneusement ce document, même si vous avez enregistré le certificat dans l'application.
Keep this paper carefully, even if you have saved the certificate in the app.

Utilisez le certificat COVID en papier ou dans l'application.
Use the COVID Certificate in paper form or within the App.

InfoLine Coronavirus - Tél. +41 58 463 00 00



